

combien la production de cette documentation a-t-elle coûté aux ministères en question? 4. Quelle serait la somme épargnée par ces ministères, à l'exclusion du port, si ces services non sollicités étaient annulés?

Les réponses que j'ai reçues à ces questions—et je n'entrerai pas dans le détail maintenant—m'ont laissé perplexe. Les 18 ministères qui ont répondu admettent avoir dépensé \$74,331.15 pour cette documentation. Certains d'entre eux firent remarquer que leurs chiffres ne comprenaient pas les frais de main-d'œuvre, considérant ce travail comme faisant partie du travail normal de leur personnel. Mais c'était là la partie essentielle des renseignements que je demandais. Ainsi, le coût réel serait nettement supérieur au chiffre de \$74,331.15 qui m'a été communiqué.

M. Patrick Nicholson, éditorialiste du groupe de journaux Thompson, a fait une étude à ce sujet portant sur quelque 40 journaux. Cette étude révéla que cette documentation non sollicitée n'était que rarement utilisée et que les nouvelles importantes qu'elle renfermait étaient immédiatement distribuées par le service télégraphique de la *Presse canadienne* et que, de toute façon, la plupart des communiqués étaient reçus trop tard pour être d'une utilité quelconque.

Quand on reçoit de la paperasse qu'on n'a pas demandée, dont on ne veut pas et dont on n'a pas besoin, on la jette au panier. Ce sont des choses inutiles et tout ce courrier n'est bon qu'à jeter au rebut. C'est absolument contraire, à mon avis, aux bonnes méthodes commerciales. La commission d'étude de l'information, qui a fait rapport au gouvernement en novembre dernier, était de cet avis. Elle a publié un réquisitoire accablant contre le service d'information chargé de la publicité des nombreux ministères et institutions du gouvernement fédéral. Elle y faisait état du double emploi, de l'incompétence et du véritable gâchis constatés dans le service et laissait entendre que ses frais annuels de 148 millions de dollars n'étaient que pur gaspillage.

Une fois ces preuves en main, je suis allé les présenter à Information Canada. J'ai eu l'impression que ce service était aussi d'avis que cette façon de communiquer des renseignements ne valait rien. J'espère que le gouvernement va être du même avis. Je ne dis pas que ces renseignements ne devraient pas être publiés ni diffusés, mais il faudrait trouver un système qui permettrait de faire une sélection.

Le gouvernement a exhorté les cultivateurs, les industriels et les hommes d'affaires du pays à diversifier leurs méthodes. Le Canadien National n'a pas besoin de ces exhortations, car c'est justement ce qu'il fait. Il diversifie à outrance au point d'oublier la raison d'être de ses services, qui est d'assurer des transports de tout genre aux Canadiens. Ce qui m'inquiète dans tout cela, c'est que comme députés, nous n'y pouvons pas grand-chose. Quand les gens de ma circonscription me disent: «Et le Canadien National, qui fait ceci et cela?» Je suis bien obligé d'admettre que je n'ai aucun droit de regard sur les activités de cette société de la Couronne et pourtant tous les ans, le CN vient mendier des fonds aux contribuables canadiens et on nous demande à nous, au Parlement, d'approuver ces affectations.

J'aimerais maintenant exposer à grands traits quelques-uns des problèmes qui se posent dans ma circonscription à cause du CN. A Oakville, nous avons bien des passages à niveau, entre autres trois qui croisent la rue Kerr, le chemin Chartwell et la 9^e ligne. Ces passages à niveau créent des ennuis, surtout aux automobilistes, du fait que les trains bloquent les passages une grande partie du temps, et qu'il est très difficile d'accuser les sociétés ferroviaires d'avoir obstrué le passage pendant plus de cinq minutes. C'est une situation à laquelle on pourrait remédier en renforçant la mesure législative en cause. Cela crée non seulement des ennuis mais un danger, car le poste des pompiers est situé tout près du passage à niveau sur le chemin Chartwell, à Oakville. Si un train obstruait la voie assez longtemps, cela pourrait nuire et nuirait effectivement aux pompes à incendie et autre matériel qui doivent se rendre à l'endroit où leurs services sont requis.

● (12.10 p.m.)

Je passe maintenant à une autre collectivité d'Halton, la ville de Milton, où il y a quelques années le CN a construit une voie d'évitement autour de la ville. Ayant besoin de beaucoup de remblai pour la pose des voies, qu'a-t-il fait? Il a ravagé près de 60 acres de terre, enfreignant toutes les règles de la conservation. Une fois les travaux terminés, ces terrains, d'un rendement naguère assez bon, étaient complètement ravagés.

Qu'arrivait-il quand il pleuvait? Le terreau de qualité supérieure avait été enlevé, et la pluie s'infiltrait donc dans un étang construit dans le parc du Centenaire de Milton pour commémorer les fêtes du centenaire. Monsieur l'Orateur, cet étang contient du poisson. La pollution, et c'est de quoi il s'agit, ne peut qu'avoir des effets nocifs sur la vie du poisson. L'étang n'est pas très beau à voir et les eaux qui étaient autrefois claires sont aujourd'hui, après un orage, très brouillées. Elles prennent des jours à devenir limpides.

Lorsque l'affaire lui a été signalée, qu'a fait le CN? Il a répondu: «Nous ne sommes pas responsables de la situation. Nous ne pouvons aucunement être blâmés», alors que, monsieur l'Orateur, le CN est le grand responsable. Je me suis adressé personnellement au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), dont le ministère entame les poursuites, mais ce mot est peut-être trop fort, je dirai plutôt, dont le ministère a la charge de veiller et de faire enquête sur la pollution causée par les sociétés de la Couronne. Les habitants de Milton et moi-même savons gré au ministre de sa célérité. Il a mandé ses représentants, qui ont examiné la situation.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette de devoir informer le député que, suivant le Règlement, son temps de parole est expiré.

Des voix: Poursuivez!

M. l'Orateur suppléant: Y a-t-il consentement unanime pour que le député poursuive?

Des voix: D'accord.